

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Angondjè/Accident de la route : deux morts et des blessés graves



Photo: GRM

**Joseph Ayenouet dit Me Poyo de son vivant.**

G.R.M  
Libreville/Gabon

UN violent accident de la circulation s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche dernier. Un véhicule de marque Mitsubishi a terminé sa course folle contre deux autres voitures garées non loin de l'établissement privé Les Tsanguettes. L'impact a fait deux morts. Un sur-le-champ qui serait un proche du procureur de la République de Libreville et l'autre victime a perdu

la vie aux urgences. On déplore également plusieurs blessés graves. Selon des témoignages dignes de foi, la personne décédée sur le coup serait le petit frère d'André-Patrick Roponat, procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville. L'autre victime, son aide de camp, Joseph Ayenouet dit Me Poyo. Ce dernier a rendu l'âme dans une structure hospitalière de la place. À ce qu'il semble, le conducteur du véhicule de marque Mitsubishi Pajero de type D.I.D.

conduisait en état d'ébriété. C'est pourquoi il ne disposait pas de toutes ses facultés pour se maîtriser au volant. D'où, il a d'abord perdu le contrôle de son engin avant de percuter violemment Joseph Ayenouet et le frère cadet du procureur de la

République qui échantillaient devant le domicile d'une connaissance. Contrairement à son interlocuteur d'infortune, l'aide de camp du procureur de Libreville était encore en vie en arrivant aux urgences. Mais, il succombera de ses blessures

peu de temps après. Formateur réputé en judo, on retient de l'homme les qualités d'un collaborateur assidu, entre autres. Son humilité et son humour vont assurément manquer à tous ceux qui le côtoyaient au quotidien. Aussi bien au

secrétariat du procureur de Libreville que dans le milieu du sport. L'enquête ouverte à la suite de ce drame permettra de disposer de plus d'éléments d'appréciation et d'établir les responsabilités. L'impact ayant aussi fait des blessés.

### MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DE LA RELANCE CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement	:	10 janvier 2023
Appel à manifestation d'intérêt	:	N°001/MER/CDC/2023
Nom du projet	:	Mission de maîtrise d'œuvre architecturale du projet de
Source de financement	:	Fonds propres-budget 2023

#### 1. OBJET

Par le présent appel à manifestation d'intérêt, la Caisse des Dépôts et Consignations se propose d'arrêter une liste restreinte des Consultants qualifiés qui seront appelés à soumissionner pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre architecturale complète du projet de lotissement MELISSE à Mindoubé dans le 5ème arrondissement de la Commune de Libreville.

#### 2. PARTICIPATION

Le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux Architectes et aux Cabinets d'architecture domiciliés sur le territoire national et qui ne sont pas concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 3. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridique, technique et financière.

#### 4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants :

- une déclaration de manifestation d'intérêt signée du représentant du consultant faisant apparaître son nom, sa qualité, son adresse, sa nationalité et les pouvoirs qui lui sont délégués;
- les documents arrêtant la constitution ou le statut, le lieu d'enregistrement et le domicile légal de la société. Ces documents comprennent l'agrément de commerce ou registre de commerce;
- une attestation de non faillite délivrée par le tribunal compétent du lieu du siège social du consultant et datant de moins de six (6) mois;
- une attestation d'imposition de l'année 2021 ou une attestation de situation fiscale datant de moins de six (06) mois prouvant que le candidat est à jour de ces obligations fiscales ou bénéficie d'un moratoire ;
- une attestation CNSS du 3ème trimestre 2022 ;
- une attestation CNAMGS du 3ème trimestre 2022 ;
- un accusé de réception du formulaire de divulgation des bénéficiaires effectifs du candidat délivré par la Direction Générale des Marchés Publics ;
- une attestation de non-exclusion des marchés publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- un relevé d'identité bancaire ;
- une liste du matériel ;
- une liste du personnel clé avec leurs fonctions respectives et leurs CV signés des intéressés ainsi que les copies de leurs

diplômes ;

- les références générales et spécifiques du candidat dans le domaine concerné par l'appel à manifestation d'intérêt (joindre les fiches projets précisant la valeur en FCFA des prestations réalisées)
- une liste des sous-traitants, le cas échéant.

Les consultants peuvent s'associer et présenter une candidature unique. Pour cela, ils doivent présenter un accord de groupement entre cabinets. Cet accord doit préciser le statut juridique, le chef de file du groupe, le rôle et les titres de chaque membre. Chaque membre doit, par ailleurs, produire les pièces demandées ci-dessus.

Les dossiers de manifestation d'intérêt ne doivent comporter aucune proposition financière et être présentés en un (1) original et quatre (4) copies.

#### 5. CRITERES DE PRESELECTION

Les candidatures seront examinées suivant les critères ci-dessous :

- le candidat doit justifier d'une expérience de plus de dix (10) ans dans les prestations similaires (villas d'habitation) ;
- le candidat doit justifier d'un personnel clé en adéquation avec la mission ;
- le candidat doit justifier des moyens matériels et techniques adéquats;
- le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires d'un montant supérieur ou égale à cent millions (100 000 000) de FCFA, au moins un fois au cours des cinq (5) dernières années ;
- le candidat doit justifier d'une capacité financière lui permettant de démarrer l'exécution des prestations dès la notification du marché (joindre les documents attestant l'accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédits, etc.);
- le candidat ne doit pas avoir d'antécédent de non exécution de marché. Le soumissionnaire doit établir qu'il a exécuté et achevé tous les marchés obtenus pendant au moins les trois (3) dernières années, et qu'il n'a pas de litige qui lui soit imputable en cours avec l'Administration.

#### 6. DATES LIMITES DE DEPÔT DES OFFRES, LIEU DE DEPÔT ET D'OUVERTURE DES PLIS

Les dossiers d'appel à manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous, au plus tard le **10 février 2023 à 09 heures**. Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui le souhaitent à la même date à **10 heures 00 minutes**.

CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS  
70, rue Simon KALIFE  
B.P. : 8820 Libreville/GABON  
Tel : 011 77 01 15

Le Directeur Général des Marchés Publics  
  
Eugène Pénatoré MINTSA OYAME

L'Administrateur Directeur Général  
  
Patricia Danielle MANON